

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN
—
Mairie
82130 LAFRANCAISE

Délibération n ° 2

*Objet : Régime
indemnitaires*

Date de convocation

21 novembre 2023

Date d'affichage

21 novembre 2023

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

12

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois
Le 27 novembre à 19 h 00

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Anne BENAICHE, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procurations : Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à Mme Anne BENAICHE.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Nicole ROUMA.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibération n°2 du 12 Décembre 2016, la délibération du 18 Décembre 2017, la délibération n°11 du 29 Mars 2021, la délibération n°4 du 28 juin 2021, concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Monsieur le Président propose de modifier à compter du 1^{er} Janvier 2024 le montant maximum de l'IFSE et du CIA de l'agent appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux comme suit :

IFSE :

| Catégorie et cadre | Groupe de fonctions | Liste des fonctions-type | Montant annuel maximal |
|--------------------|---------------------|--------------------------|------------------------|
| A Attaché | Groupe 1 | Directeur | 36 210 € |

CIA :

| Catégorie et cadre | Groupe de fonctions | Liste des fonctions-type | Montant annuel maximal |
|--------------------|---------------------|--------------------------|------------------------|
| A Attaché | Groupe 1 | Directeur | 1 119 € |

AR Prefecture

Le Conseil

d'Administration, sous réserve de l'avis du comité social territorial

saisi le 17 Novembre 2023, et après en avoir délibéré,

082-268201050-20231127-DELIBERATION
Reçu le 04/12/2023

APPROUVE les propositions ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette modification seront inscrits au budget de la Résidence.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL